Consommation

Crédoc - Consommation. N° 1972-003.
Juillet - septembre 1972.
Sou1972 - 3165 à 3167

1972 n° 3

juillet septembre

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION ■ DUNOD ÉDITEUR

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Jacques DUMONTIER, Directeur de la Statistique Générale à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Ses travaux sont orientés par un Conseil Scientifique nommé par le Conseil d'Administration.

Les travaux du C.R.E.D.O.C. se développent dans les cinq lignes suivantes :

— Étude de l'évolution de la consommation globale par produit et par groupe socio-professionnel.

— Analyse du comportement du ménage et économétrie de la demande.

— Établissement de perspectives de consommation à moyen et long termes.

— Méthodologie de l'étude de marchés des biens et services individuels et collectifs.

— Étude du comportement de l'épargnant.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Exceptionnellement, ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut en outre exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics ou privés. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président : Jacques DUMONTIER

Directeur de la Statistique Générale
à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Vice-Présidents : R. MERCIER

Directeur Général de la Société d'Études pour le Développement Économique et Social.

Ph. HUET

Inspecteur Général des Finances. Expert du Conseil de l'O.C.D.E.

Président du Conseil Scientifique : G. ROTTIER

Professeur à l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne.

Directeur : E. A. LISLE

Maître de Recherches au C.N.R.S.
Secrétaire Général du Centre de Recherche Économique sur l'Épargne.

Directeur adjoint : G. ROSCH

Toute reproduction de textes ou graphiques est autorisée sous réserve de l'indication de la source.

XVIII[e] année
N° 3 Juillet-Septembre 1972

Consommation

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

45, Boulevard de la Gare — PARIS 13[e]

DUNOD
ÉDITEUR

DIFFUSION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
CENTRALE DES REVUES
DUNOD - GAUTHIER - VILLARS
26, Boulevard de l'Hôpital, 75005 Paris
Tél. 336-23-23 — C.C.P. La Source 33.368.61.
ABONNEMENT 4 numéros par an
FRANCE : 60 F - ÉTRANGER : 72 F
Le numéro : 18 F

sommaire

ÉTUDES

JACQUES DUMONTIER
Le système d'indicateurs du VI[e] Plan 3

BRIGITTE COUDER, SIMONE SANDIER
et FRANÇOIS TONNELLIER
Recherche de projections cohérentes pour des variables interdépendantes 31

JEAN-FRANÇOIS BERNARD-BECHARIES
L'arbitrage entre salaire et temps libre 69

BIBLIOGRAPHIE

LE SYSTÈME D'INDICATEURS DU VI[e] PLAN

par

Jacques DUMONTIER (1)

(1) Extraits du rapport présenté au nom du Conseil Economique et Social par Mr. Jacques DUMONTIER, le 9 mai 1972, et publié au J.O. (avis et rapports du C.E.S.) du 14 juillet 1972.

SOMMAIRE

I. CONCEPTION DU SYSTÈME 6

I.1. **Liaison entre les indicateurs associés au VI[e] Plan et les tableaux de bord** 6

I.2. **Abandon par le VI[e] Plan des notions de clignotants et d'automaticité de leur fonctionnement prévues par le V[e] Plan** 9

I.3. **La prise en compte de l'environnement extérieur** 11

I.4. **Les indicateurs des programmes finalisés** 11

II. APPRÉCIATION DES INDICATEURS PROPOSÉS 12

II.1. **Les indicateurs d'objectifs** 12

II.1.1. L'indicateur des prix 12
II.1.2. L'indicateur du commerce extérieur 12
II.1.3. L'indicateur du taux de couverture des échanges de produits industriels 13
II.1.4. L'indicateur de croissance 13
II.1.5. Les indicateurs d'emploi 13

II.2. **Les indicateurs d'environnement international** 15

II.3. **Les indicateurs relatifs aux performances de l'industrie française** 15

III. RAPPORTS ENTRE INDICATEURS ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 17

IV. A LA RECHERCHE D'INDICATEURS SOCIAUX 18

IV.1. **Les principaux domaines d'application d'indicateurs ou de rapports sur la situation sociale** 19

IV.1.1. La répartition des revenus et les problèmes de redistribution 20
IV.1.2. Le logement 21
IV.1.3. L'enseignement et la formation 22
IV.1.4. La population 23
IV.1.5. La santé 23
IV.1.6. Le travail 24
IV.1.7. Autres domaines de recherche 24

IV.2. **Les contraintes statistiques** 25
IV.2.1. Les difficultés 25
IV.2.2. Les efforts proposés 25
IV.3. **Les réalisations possibles** 26

CONCLUSION 28

ANNEXE : Les organismes de recherche 30
1. Organismes nationaux 30
2. Organisations internationales 30

I. CONCEPTION DU SYSTÈME

I.1. LIAISON ENTRE LES INDICATEURS ASSOCIÉS AU VI[e] PLAN ET LES TABLEAUX DE BORD

Pour permettre de mesurer et d'apprécier les écarts de l'évolution économique par rapport aux prévisions et aux objectifs du VI[e] Plan, ce document a prévu la mise en place d'un système d'indicateurs et l'élaboration de tableaux de bord.

I.1.1. Le Plan définit *trois catégories d'indicateurs :*

— les indicateurs d'objectifs sont assez proches des indicateurs mensuels élaborés pour le V[e] Plan. Ils permettent d'apprécier la manière dont les variations conjoncturelles affectent la réalisation des objectifs globaux les plus significatifs du Plan concernant les prix, le commerce extérieur, le taux de couverture des échanges de produits industriels, la croissance et l'emploi. Ils sont destinés à faire apparaître les évolutions qui risquent d'aboutir à des situations difficilement compatibles avec le respect de ces objectifs.

— les indicateurs d'environnement international doivent faire ressortir les inflexions des rythmes de croissance et du mouvement des prix de l'économie mondiale par rapport aux hypothèses retenues dans les projections associées au Plan.

— les indicateurs relatifs aux performances de l'industrie française doivent permettre d'apprécier dans quelle mesure est satisfaite la condition centrale de réalisation du VI[e] Plan, la compétitivité de l'industrie française, mesurée par ses résultats sur le plan du commerce extérieur, et de suivre certains des facteurs qui peuvent déterminer cette compétitivité, notamment la productivité et les charges de l'industrie.

I.1.2. Pour faire le point de la réalisation des objectifs et des prévisions du Plan, il existera un autre élément d'information que les indicateurs. Le Commissariat Général du Plan doit élaborer *deux séries de tableaux de bord* présentant, dans les cadres de la comptabilité nationale, le degré de réalisation des objectifs du Plan ainsi que l'évolution des grandeurs qui correspondent aux principales hypothèses et prévisions des projections économiques pour 1975, qu'il a construites pour préparer le Plan.

I.1.3. *Une complémentarité existe entre les tableaux de bord et les indicateurs.* Les premiers doivent permettre de juger de l'ensemble de l'évolution économique par rapport aux objectifs et prévisions du Plan ; leur conception est plus large que celle des indicateurs qui présentent un caractère de sélectivité.

D'autre part, la périodicité des indicateurs et des tableaux de bord ne sera pas semblable. Tous les indicateurs seront suivis selon une périodicité trimestrielle...

Présentés dans les cadres de la comptabilité nationale, les tableaux de bord seront annuels. Un tableau de bord simplifié et prévisionnel sera établi à partir des chiffres des comptes prévisionnels de l'année en cours et des hypothèses économiques pour l'année suivante. Il sera publié en annexe au projet de loi de Finances. Un tableau de bord détaillé et rétrospectif sera élaboré à partir des rapports annuels sur les comptes de la Nation.

Ce tableau doit apporter trois types d'informations. Les premières porteront sur les aspects sectoriels de l'exécution du Plan (production, emploi, échanges extérieurs, comptes des entreprises) avec une ventilation selon les 7 branches retenues dans les projections économiques pour 1975 associées au VI[e] Plan (agriculture, industries agricoles et alimentaires, énergie, industrie, transports et télécommunications, commerces). Il semble indispensable que cette ventilation, encore très globale, devienne progressivement plus détaillée en fonction du développement des travaux engagés. Les secondes indications concerneront les aspects financiers appréhendés à partir du tableau des opérations financières de la comptabilité nationale et d'un tableau des financements à moyen et long terme qui sera établi par la Banque de France. Les autres informations seront relatives aux aspects sociaux de l'exécution du Plan (prestations sociales, logement, formation brute de capital fixe des administrations)...

1.1.4. Une première *présentation* d'un *tableau de bord simplifié et prévisionnel* a été établie à partir des comptes prévisionnels pour 1971 et des principales hypothèses pour 1972, annexés au projet de loi de finances pour 1972. Il s'agit de taux de croissance à francs constants. Pour avoir l'augmentation des valeurs aux prix courants, il faut multiplier par l'indice prévu des prix, soit 5,2 % en 1971 et 3,9 % en 1972, ce qui donne, pour la P.I.B., par exemple, une valeur aux prix courants de 811 milliards de Frs en 1971 et de 886,5 milliards en 1972 (1).

Ce tableau compare les évolutions prévues pour 1971 et 1972 à celles de la période 1970-1975, retracées dans les «projections économiques pour 1975 associées au VI[e] Plan». On rappellera que ces projections ne figurent pas dans le texte du Plan, parce qu'elles incorporent, à côté de ses objectifs, des éléments purement prévisionnels. Elles n'apportent pas les données d'un cheminement annuel du Plan, mais retracent seulement la situation économique escomptée au terme du VI[e] Plan.

Le tableau de bord ainsi élaboré rapporte des évolutions conjoncturelles de caractère prévisionnel (2) à des projections économiques tendancielles. Il doit donc être interprété avec précaution. Sa présentation comporte une série de tableaux qui peuvent se répartir en cinq groupes :

— environnement international (croissances de la production intérieure brute et des prix de nos principaux partenaires, pondérées selon leur part dans nos exportations).

— évolution des facteurs de production (activité de la main-d'œuvre, productivité, taux d'investissement productif).

— revenus et prix :
  · évolution des prix,
  · revenus issus directement de la production des entreprises (salaires et cotisations sociales ; revenu brut des entrepreneurs individuels ; impôts versés par les entreprises; épargne des sociétés).

(1) La variation de l'indice des prix dérivé de la comptabilité nationale a été en fait plus importante en 1971, soit environ 5,6 %.

(2) En effet, en mai 1972, les taux moyens 72/70 sont en partie prévisionnels (pour le 2[e] semestre 1972).

TABLEAU DE BORD DU VI• PLAN
(Extrait)

Équilibre des ressources et des emplois de la P.I.B.
La production et ses emplois
(En volume)

	Année de base 1970 en M.F. 1970	Taux de croissance en volume			
		1971	1972	Taux moyen 72/70	Taux moyen de la projection
P.I.B.	730 135	5,6	5,2	5,4	5,9
Importations	106 860	8,2	7,2	7,7	9,3
Total des ressources et emplois	837 015	5,8	5,5	5,6	6,4
Consommation	492 146	6,3	5,2	5,7	5,3
dont : ménages	(464 457)	(6,4)	(5,4)	(5,9)	(5,4)
administrations	(24 593)	(4,3)	(1,6)	(2,9)	(3,3)
I.F.	(3 096)	(6,3)	(4,8)	(5,5)	(6,0)
F.B.C.F.	209 532	5,7	5,6	5,6	6,4
dont : E.N.F.	(139 422)	(5,5)	(5,8)	(5,6)	(6,6)
ménages	(40 836)	(7,0)	(4,6)	(5,8)	(4,4)
administrations	(27 639)	(4,7)	(5,8)	(5,2)	(7,6)
I.F.	(1 635)	(8,0)	(3,8)	(5,9)	(6,5)
Variations de stocks	25 494				
Exportations + S.U.S. (solde des utilisations de service)	109 843	8,6	8,0	8,3	10,0
Autres regroupements :					
F.B.C.F. productif	126 155	6,0	6,1	6,0	6,8
dont : privé	99 150	7,6	6,4	7,0	
public	27 005	0	4,8	2,4	
F.B.C.F. logement (1)	53 803	5,5	4,3	4,9	4,6
F.B.C.F. équipements publics (2)	31 374	8,0	8,4	8,2	9,0
Nombre d'équivalents logement	475 000	492 000	508 000		565 000

(1) F.B.C.F. logement = F.B.C.F. logement des ménages et des E.N.F.
(2) F.B.C.F. équipements publics = F.B.C.F. des administrations et des télécommunications.

- évolution des revenus des ménages d'après leur nature (revenus directs, prestations sociales et assistances, revenus disponibles)...

— ressources et emplois de la P.I.B. (P.I.B. et importations ; consommation, formation brute de capital fixe, variations de stocks et exportations et soldes des utilisations de services).

— tableaux d'équilibres.
- opérations avec l'extérieur,
- évolution et structure des recettes et dépenses des administrations,
- évolution de la pression fiscale,
- évolution des soldes financiers des administrations.
- capacités et besoins de financement des agents économiques (équilibre entre épargne et investissement).

I.1.5. *L'ensemble du système* qui permettra de suivre l'exécution du VI[e] Plan est *plus complet et plus précis que le système d'indicateurs d'alerte du V[e] Plan* qui prévoyait 4 indicateurs mensuels (niveau des prix, équilibre des échanges extérieurs, croissance de la production industrielle, situation de l'emploi) et deux indicateurs semestriel et annuel (croissance de la P.I.B., investissement productif). D'autre part, le V[e] Plan ne prévoyait pas l'établissement de tableaux de bord. Ceux-ci existaient toutefois depuis 1965, mais ils ne constituaient que des documents internes.

I.2. ABANDON PAR LE VI[e] PLAN DES NOTIONS DE CLIGNOTANTS ET D'AUTOMATICITÉ DE LEUR FONCTIONNEMENT PRÉVUES PAR LE V[e] PLAN

I.2.1. La méthode des indicateurs d'alerte du V[e] Plan prévoyait des seuils correspondant aux limites dans lesquelles ces indicateurs pouvaient fluctuer en restant compatibles avec le Plan. L'alerte ou l'allumage des clignotants, c'est-à-dire le dépassement d'un des seuils pendant trois mois consécutifs, devait traduire un déséquilibre mettant en cause l'exécution du Plan. Il devait s'ensuivre, soit la mise en œuvre de mesures correctives par les Pouvoirs Publics, soit un changement explicite d'un objectif du Plan (1).

... le VI[e] Plan a abandonné cette notion de clignotants ainsi que leur fonctionnement automatique.

L'établissement, pour les indicateurs d'objectifs, d'une cible 1975 ou d'un objectif moyen du Plan pour 1971-1975 permettra de juger dans quelle mesure le cheminement réel correspond à celui du Plan. Cette cible ne pourra, en général, être atteinte par une courbe régulière étant donné les aléas extérieurs.

Une représentation graphique des indicateurs sera établie, la série s'étendant largement sur le passé (10 à 15 ans). Elle permettra de situer la tendance qui apparaîtra dans la réalisation du VI[e] Plan par rapport à une tendance plus longue et permettra de voir si les modifications souhaitées dans ce domaine par le Plan sont en cours de réalisation.

---

(1) Dans l'attente de la publication des indicateurs associés au VI[e] Plan, qui doit intervenir trimestriellement à partir du 1[er] trimestre de 1972, l'I.N.S.E.E. a continué à publier, dans le Bulletin mensuel de statistique, les niveaux des indicateurs d'alerte du V[e] Plan pour le rythme annuel de croissance comparée du niveau général des prix, l'équilibre des échanges extérieurs et la croissance de la production industrielle.

Les indicateurs n'auront plus pour rôle d'engager par leur seul fonctionnement un processus de révision de la politique économique ou de réexamen du Plan.

Il est prévu que l'adaptation, ainsi que la révision éventuelle du Plan, interviendront selon des procédures préétablies à des dates fixées par avance ; elles peuvent donc ne plus être liées au fonctionnement des indicateurs.

Les Commissions de Modernisation se réuniront chaque année pour examiner les conditions d'exécution du Plan et, à partir de ces travaux, le Commissariat Général du Plan pourra proposer au Gouvernement de prendre des *mesures d'adaptation* concernant les programmes afin de tenir compte de l'évolution intervenue depuis l'élaboration du Plan.

1.2.2. **On peut souligner certaines des causes qui ont entraîné l'abandon du mécanisme des indicateurs d'alerte du V^e^ Plan**

L'interprétation des indicateurs d'alerte du V^e^ Plan s'est révélée difficile. Dans l'évolution à moyen terme, la distinction de leurs résultats de type conjoncturel et de caractère structurel n'est pas apparue très clairement. La majorité de l'opinion publique, lorsqu'on annonçait qu'un indicateur franchissait un seuil, pensait que la situation économique se dégradait au moment où les résultats de l'indicateur étaient donnés. En fait, le système n'était pas destiné à opérer une analyse conjoncturelle et ne devait pas réagir immédiatement aux évolutions conjoncturelles. C'est pourquoi, lors de la récession de 1966-1967, l'indicateur de production industrielle n'a franchi le seuil qu'en juin 1967, alors qu'un rythme de décélération très net de la production industrielle était intervenu entre juin 1966 et juin 1967.

Certains clignotants n'ont pas fonctionné ou ont fonctionné trop tardivement. Certains seuils d'alerte ont été discutés quant à leur chiffrement. On peut citer en exemple le seuil concernant l'emploi, dont on a critiqué le niveau trop bas, cause de son non fonctionnement. De même, le clignotant des échanges extérieurs ne s'est allumé que d'avril 1969 à avril 1970, alors que la détérioration des taux de couverture de nos échanges était plus ancienne.

Les indicateurs n'ont pas joué le rôle qui leur était imparti (modification des objectifs du Plan ou de l'action gouvernementale).

Le système s'est révélé trop grossier pour servir de base soit à une adaptation du Plan, soit à un code de conduite de la politique gouvernementale. Les seuils ont été pour le Gouvernement un élément d'information, mais n'ont pas permis de donner la souplesse désirée à la planification.

La procédure prévue comporte trois phases : l'une d'observation, l'autre de diagnostic et la troisième d'action politique. Cet ensemble peut demander des délais assez longs sur le plan national, et « a fortiori », pour les projections régionales, qui ne sont d'ailleurs encore pas au point pour le VI^e^ Plan. Il y a donc une opposition entre, d'un côté, l'automaticité absolue d'un indicateur qui reviendrait à fixer des garde-fous infranchissables pendant 5 ans, et, d'autre part, une liberté totale laissée à la politique gouvernementale devant les incidents de parcours.

Dans ces conditions, le VI^e^ Plan a préféré établir des indicateurs plus nombreux, non associés de seuils et destinés à repérer des évolutions structurelles. Ce plan ayant commencé dans des circonstances assez difficiles, il était à craindre que, dès sa première année d'exécution, la vitesse de croisière ne soit pas atteinte et que des indicateurs d'alerte du type

Ve Plan se mettent à fonctionner très rapidement. Une définition plus large des indicateurs a donc été choisie. D'autre part, leur quantité plus importante a constitué un obstacle supplémentaire au caractère automatique de leur fonctionnement.

I.3. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

I.3.1. Ainsi que les anciens, les nouveaux indicateurs comme les tableaux de bord constituent des variables du modèle Fifi qui a été établi en vue de l'élaboration des Ve et VIe Plans. *Ils ne se rapportent donc qu'à des éléments quantifiables.* Ils ne tiennent pas compte, comme on le verra ci-après, d'autres éléments sociaux qui figurent plus ou moins implicitement dans les prévisions du Plan mais qui sont difficilement mesurables, les limites de l'information statistique étant rapidement atteintes dans ce domaine.

I.3.2. A côté des indicateurs classiques que constituent les indicateurs d'objectifs (prix, commerce extérieur, taux de couverture des échanges de produits industriels, croissance, emploi), *le VIe Plan a voulu prendre en compte des données extérieures.* Les indicateurs d'environnement international doivent permettre de mieux apprécier dans quelle mesure des inflexions de la conjoncture mondiale, par rapport aux hypothèses retenues, affectent la réalisation des objectifs du Plan. Les indicateurs relatifs aux performances de l'industrie française ont pour but de permettre d'apprécier dans quelle mesure est satisfaite la condition centrale de réalisation du Plan, la compétitivité de l'industrie française. Les grandeurs suivies (pénétration des produits industriels français, partage du marché intérieur des produits industriels, productivité apparente du travail, coût salarial par unité produite) ne constituent pas des objectifs mais seulement des prévisions du Plan.

Alors que l'évolution des indicateurs d'objectifs sera rapprochée d'une référence 1975 ou d'une évolution 1971-1975 représentatives de l'objectif du Plan, la présentation graphique des indicateurs relatifs aux performances de l'industrie française et à l'environnement international ne comportera pas de référence 1975 puisque les grandeurs suivies constituent soit des hypothèses, soit des prévisions.

Ces deux séries d'indicateurs n'apporteront pas d'éléments directs pour l'action, contrairement aux indicateurs d'objectifs. Le Ve Plan qui ne comportait que des indicateurs d'objectifs pouvait prévoir un système d'alerte susceptible d'entraîner un réexamen de la politique économique ou des objectifs du Plan. Le VIe Plan, compte tenu de la nature des indicateurs, prenant en compte des données extérieures, était moins susceptible d'adopter un tel mécanisme.

I.4. LES INDICATEURS DES PROGRAMMES FINALISÉS

Les indicateurs et tableaux de bord précédents s'appliquent à des aspects stratégiques de l'évolution économique. Le VIe Plan a voulu aussi, un peu à titre d'exemple, définir des indicateurs tactiques, c'est-à-dire se rapportant à la réalisation d'un élément relativement restreint, bien que très important, des projections 1975. Ces projections partielles sont appelées « programmes finalisés ». Elles se définissent comme des ensembles homogènes de mesures complémentaires au service d'un ou de plusieurs objectifs quantifiables et mesurables à travers des indicateurs de résultats qui permettent une gestion responsable.

Pour une première étude, le Plan a défini six programmes finalisés concernant les villes nouvelles, la sécurité routière, la prévention périnatale, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, le maintien à domicile des personnes âgées et la protection de la forêt méditerranéenne.

II. APPRÉCIATION DES INDICATEURS PROPOSÉS

II.1. LES INDICATEURS D'OBJECTIFS

Ces indicateurs qui ont pour objet de suivre, comme on l'a noté, l'évolution des prix, l'équilibre du commerce extérieur, le taux de couverture des échanges de produits industriels, la croissance (production industrielle) et l'emploi, marquent une *amélioration* incontestable de la *conception* du système.

On est dégagé, désormais, de la recherche d'information sur la *tendance conjoncturelle*. Les cibles fixées sont la traduction dans les indicateurs des objectifs du Plan, présentés en référence.

II.1.1. L'indicateur des prix

a) Il suit l'écart entre l'évolution des prix de détail en France (indice des 295 postes) et la hausse constatée sur un indice synthétique des prix à la consommation de nos six principaux partenaires commerciaux (République Fédérale d'Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, Italie, Belgique, Pays-Bas). La croissance de nos prix doit être au plus égale à celle de ces pays et ne pas dépasser la norme prévue (2,5 % de hausse annuelle de l'indice des prix à la production intérieure brute) (1).

b) L'observation est ainsi *limitée aux seuls prix de détail*, ce qui est un avantage pour la rapidité du calcul. Mais il faudrait aussi pouvoir suivre l'évolution des prix de gros.

Il serait particulièrement intéressant d'avoir pour la France et pour les pays de la Communauté un indice des prix de gros des produits sensibles au commerce extérieur. La méthodologie des indices des prix, particulièrement celle des prix de gros, devrait être revue.

c) En second lieu, le niveau de l'indicateur pour un trimestre donné T de l'année n est établi par rapport au trimestre correspondant de l'année antérieure T, année n-1. Ce procédé masque le mouvement du niveau de la base mobile ainsi adoptée tant pour les prix en France que chez nos partenaires.

Le but à atteindre serait donc de remplacer le changement systématique de base par le choix d'une *base fixe de référence*. Enfin, on notera l'assouplissement de la référence au mouvement absolu des prix en France.

II.1.2. L'indicateur du commerce extérieur

a) Cet indicateur est constitué par le taux de couverture des importations F.O.B. (2), par les exportations F.O.B., c'est-à-dire dépenses de fret et d'assurances exclues (étranger et zone franc), calculé à partir des données corrigées des variations saisonnières.

---

(1) Cette limite absolue a été très largement dépassée en 1971 et 1972.
(2) F.O.B. : Free-on-Board.

Cependant, le rapport exportations F.O.B. à importation C.A.F. (1), s'il donne une vision pessimiste du taux de couverture, présente un intérêt certain surtout si l'on cherche des ventilations, car la correction des importations liant le système C.A.F. au système F.O.B. n'est faite que globalement et or inclus.

Un premier indicateur donne le taux de couverture trimestriel simple. Un second est établi sur les douze derniers mois écoulés, comme pour le Ve Plan, sans pondération plus forte pour les trimestres les plus proches comme cela était initialement prévu.

b) L'information apportée peut être considérée comme *valable*. Mais il serait cependant souhaitable, dès que possible, d'étendre le champ de cet indicateur à l'analyse des variations non pas des seuls échanges commerciaux, mais aussi *de la balance des paiements*.

II.1.3. L'indicateur du taux de couverture des échanges de produits industriels

a) Il s'agit ici de tenir compte de l'importance particulière de ces échanges pour la réalisation de l'excédent commercial nécessaire à l'équilibre de la balance des paiements en 1975. Le calcul F.O.B. des importations n'étant réalisé que pour leur montant total, le taux de couverture est établi à partir du rapport entre les exportations F.O.B. et les importations C.A.F. (assurances et frets inclus), corrigées des variations saisonnières. Comme dans le cas précédent, l'indicateur du taux de couverture sur un an est établi sur les douze derniers mois écoulés, sans pondération plus forte pour les trimestres les plus proches.

b) On admettra aisément, dans l'optique du VIe Plan, l'intérêt de cet indicateur particulier aux échanges industriels. Mais la place non négligeable des échanges agricoles dans notre commerce extérieur (12 % des importations françaises de l'étranger en 1971 et 17 % des exportations) pourrait justifier la mise au point d'un indicateur du même type les concernant, assorti d'un commentaire explicatif des circonstances particulières pouvant affecter ces échanges (signatures de contrats, etc...).

II.1.4. L'indicateur de croissance

a) La croissance observée est celle de la *production industrielle*, à l'aide des deux indices (bâtiment et travaux publics exclus et corrigés des variations saisonnières), élaborés par l'I.N.S.E.E., l'un mensuel, de calcul plus rapide, et l'autre trimestriel, plus complet (construction aéronautique ; machines et appareils mécaniques ; industries agricoles et alimentaires inclus).

b) Le calcul de l'indicateur est satisfaisant. Mais la principale objection qui l'affecte est le *caractère réduit du champ de croissance observé* :

— les indices I.N.S.E.E. ne couvrent pas toutes les activités industrielles ; leur champ est aussi large que celui du secteur industrie de la comptabilité nationale.

— l'approche de la croissance est en correspondance avec les choix du Plan, mais se limite au développement industriel.

II.1.5. Les indicateurs d'emploi

a) Ces indicateurs sont de deux types :

— les uns concernent *l'évolution de la situation du marché du travail*. Ils utilisent les séries corrigées des variations saisonnières des bénéficiaires

(1) C.A.F. : Coûts-Assurances-Frets.

de l'aide publique et de l'assurance chômage (allocataires ASSEDIC) et celles des demandes d'emploi non satisfaites. Pour ces dernières, il n'est pas tenu compte de la «dérive» ou corrections qui résultent des effets de l'implantation progressive de l'Agence Nationale pour l'Emploi. L'I.N.S.E.E. poursuit ses travaux sur cette question.

— un autre est relatif aux créations d'emplois dans l'industrie. On doit pouvoir suivre ainsi l'évolution de ces créations au cours du VI[e] Plan, dont l'objectif est fixé à 250 000.

Cet indicateur est corrigé du biais dû à la prise en compte trop tardive, dans l'échantillon de l'enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre, des établissements nouvellement créés.

b) Ces indicateurs sont donc nettement plus *complets* que celui du V[e] Plan, limité aux demandes d'emploi non satisfaites.

Leur mérite principal est d'avoir inclu l'objectif concret d'augmentation des emplois industriels.

Il conviendrait cependant, à notre sens, de les compléter le plus tôt possible par un indicateur relatif aux créations d'emplois dans le secteur tertiaire.

En effet, ainsi que le précise l'Annexe A 3 (Emploi) au rapport général du VI[e] Plan, « les effectifs employés devront augmenter de 1970 à 1975 de 1 000 000 dans les branches non agricoles, dont 250 000 dans le secteur industriel».

Dans l'annexe B 7, il est d'autre part précisé que « la contribution du commerce au développement de l'emploi sera fort importante puisque la population active pourrait passer de 2 300 000 en 1968 à 2 700 000 en 1975, soit un rythme de progression supérieur à 2 % par an».

C'est dire que les créations d'emplois dans le secteur tertiaire sont prévues comme devant être plus nombreuses que dans le secteur de l'industrie. Ceci correspond d'ailleurs aux conclusions auxquelles avait abouti le Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire du 7 octobre 1971 qui constatait que pour 50 000 emplois nouveaux dans l'industrie, il avait été créé 250 000 emplois dans le secteur tertiaire.

Il est difficile, en l'état actuel des informations statistiques, d'élaborer d'autres indicateurs.

Mais il est essentiel que soit améliorée la recherche sur les diverses causes de chômage et que soit réalisé de manière particulièrement approfondie le constat annuel de la situation de l'emploi qui doit être établi par la Commission de l'emploi selon les termes mêmes du Plan. C'est un complément indispensable du système d'indicateurs trimestriels proposé. Ce constat devra comporter, notamment, des informations sur l'évolution de la population active et une analyse des différentes catégories de demandeurs d'emploi, dont le total représente l'addition d'éléments hétérogènes.

Entre deux constats annuels, il serait bon d'effectuer des mises au point semestrielles, voire trimestrielles, étant donné les variations rapides des données relatives à l'emploi.

Cependant, le plus important en ce domaine est l'amélioration de la panoplie des statistiques relatives à l'emploi. La seule donnée suffisamment explicative est celle qui provient des enquêtes emploi qui sont par nature assez lourdes ; elles devraient pouvoir être exploitées plus rapidement, mais l'on ne sait pas encore très bien relier ces dernières aux observations administratives (demandes, offres d'emploi, bénéficiaires de l'aide publique, allocataires des ASSEDIC etc...) qui paraissent avec une périodicité et une

rapidité suffisantes, mais dont les variations ne sont pas à elles seules indicatives.

II.2. LES INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

II.2.1. Leur objet est de permettre d'apprécier dans quelle mesure la réalisation des objectifs du Plan est affectée par *les inflexions de la conjecture mondiale* en matière de croissance et de prix.

a) L'indicateur de *croissance des principaux partenaires commerciaux* (République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique, États-Unis, Pays-Bas) est établi à partir d'un indice de l'évolution de la production industrielle de ces six pays, pondéré en fonction de leur place dans nos exportations de produits industriels, qui conditionnent l'équilibre de notre balance des paiements. Le calcul est fondé sur l'hypothèse, retenue par le Plan, d'une croissance de la P.I.B. étrangère de 4,65 % par an. La référence de 1975 est de 194 (151 en 1970) sur la base 100 en 1962.

Il est nécessaire de souligner que les hypothèses de croissance de nos principaux partenaires retenues pour 1972, seconde année d'exécution du Plan, sont sensiblement inférieures à ce chiffre puisqu'elles ont été établies à 3,6 %, ce qui implique même une prévision en baisse par rapport aux prévisions de juin dernier (4,1 %).

b) De même, l'indicateur de *l'évolution des prix internationaux* est la transcription, en termes de prix de détail, de la prévision de 3,2 % de hausse annuelle moyenne des prix de la P.I.B. étrangère. Il est constitué par un indice synthétique des prix de détail de nos principaux partenaires commerciaux (République Fédérale d'Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Pays-Bas), pondéré en fonction des exportations de chacun d'entre eux vers l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. Il suit le taux de croissance absolu des prix, et non plus seulement les variations relatives des prix français par rapport aux prix étrangers.

II.2.2. La prise en compte des *aléas de l'environnement international*, dans le contexte d'ouverture choisi par le VI[e] Plan, était indispensable. Le progrès est donc sensible par rapport au système d'alerte du V[e] Plan.

Mais il est regrettable que l'on ne puisse quantifier certains éléments de caractère *qualitatif* de l'évolution internationale. Ainsi l'observation ne porte pas sur la plus ou moins grande facilité des échanges internationaux (1). Or, l'ensemble du commerce international peut connaître des périodes de croissance ou de régression, alors que notre part ne varie pas.

II.3. LES INDICATEURS RELATIFS AUX PERFORMANCES DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

II.3.1. Ces indicateurs ont pour but de mesurer la *compétitivité* de notre industrie, condition essentielle de réalisation du Plan, en fonction de ses résultats sur le plan du commerce extérieur, et de suivre parallèlement certains des éléments qui agissent sur cette compétitivité, tels la *productivité* et les *charges* de l'industrie. Il est à noter que les grandeurs suivies ne sont pas des objectifs du Plan mais seulement des prévisions.

a) *Compétitivité*

— un indicateur de *pénétration des produits industriels français* examine l'évolution des parts prises par nos entreprises sur certains marchés étrangers (produits alimentaires et énergie exclus).

---

(1) Notamment le fonctionnement du système monétatre international.

On doit calculer un indicateur global sur la base des rapports entre les importations des 15 pays de la C.E.E., de l'A.E.L.E. et de l'Amérique du Nord en provenance de la France, et les importations en provenance de l'ensemble de ces pays. Six indicateurs particuliers sont par ailleurs établis pour donner la valeur d'un rapport analogue pour six pays : République Fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas, Union économique belgo-luxembourgeoise, Royaume-Uni et États-Unis.

— *indicateur de partage du marché intérieur de produits industriels*

Le partage du marché intérieur de produits industriels entre les entreprises françaises et la concurrence étrangère doit être suivi, indiquent les annexes du Plan, à partir du *rapport entre les importations de produits manufacturés et la consommation intérieure totale de ces produits* (production + importations — exportations).

Cet indicateur ne peut être établi qu'à *partir des comptes nationaux trimestriels*. Dans une première phase, il ne peut donc être publié qu'avec un décalage important.

L'évolution de cet indicateur, qui fera apparaître un accroissement de la part du marché intérieur, couverte par les importations, conséquence normale de l'ouverture croissante de l'économie française, pourra être éclairée par un *autre indicateur*, caractérisant l'effort symétrique de l'industrie à l'exportation, c'est-à-dire le rapport entre les exportations de produits manufacturés et l'*ensemble production plus importations moins exportations*, également calculable à partir des comptes trimestriels.

b) *Prix et charges de l'industrie*

— *indicateur de productivité apparente du travail*

Cet indicateur est calculé en fonction du rapport entre l'indice de la production industrielle et l'indice du nombre d'heures travaillées ou d'activité (effectifs salariés multipliés par la durée du travail) (indices c.v.s).

Le but recherché est d'apprécier la capacité de l'industrie de résister à la concurrence internationale et les perspectives de réalisation du rythme de croissance retenu.

II.3.2. Les *observations* suivantes peuvent être formulées sur ce type d'indicateurs :

a) Ils ne prennent en compte que l'industrie, ce qui est le reflet des préoccupations dominantes du VI[e] Plan. En particulier ils ne rendent pas compte du développement des exportations agricoles et de la compétitivité accrue de l'agriculture.

b) Le coût salarial ne constitue qu'un des éléments de la production. L'O.C.D.E. a fait une étude sur les coûts non salariaux comparés, mais de tels détails ne peuvent être connus qu'à périodicité annuelle.

c) L'information apportée n'est pas entièrement significative et doit être interprétée avec précaution, en raison des différences de champ entre la croissance de la valeur ajoutée aux prix intérieurs de l'industrie résultant de la comptabilité nationale et l'indice I.N.S.E.E. de la production industrielle. Elle ne permet pas de tenir compte des regressions sectorielles. En outre, l'indice d'activité ressortant de l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail est aussi affecté d'un biais. Ces deux derniers indicateurs n'ont donc qu'une signification partielle et doivent être étayés par d'autres observations.

d) Il n'y a pas de cible ou indication de *référence* pour 1975, car on n'a pas traduit les objectifs du VI[e] Plan en données chiffrées pour cette dernière année.

e) Des indications manquent, d'autre part, sur les rapports entre les investissements productifs réalisés dans l'industrie et leurs résultats en termes de production que certains observateurs estiment parfois insuffisants.

D'une façon générale, on soulignera la nécessité d'accompagner la présentation de l'ensemble des indicateurs du VI[e] Plan de *commentaires* facilitant leur interprétation, qui risquerait, à défaut, d'être souvent malaisée, ou de donner lieu à des malentendus, notamment dans la grande opinion, étant donné la technicité assez poussée du nouveau système. On notera que, selon une étude de l'I.N.S.E.E., les nouveaux indicateurs ont gagné en richesse et fiabilité ce qu'ils ont perdu en automaticité par rapport à ceux du V[e] Plan (1).

III. RAPPORTS ENTRE INDICATEURS ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Il a été proposé de compléter le système rénové d'indicateurs associés au VI[e] Plan par le recours à des indicateurs de type prévisionnel. Ces derniers auraient pu concerner par exemple, les prévisions de dépenses d'investissement dans l'industrie ou les intentions de commandes dans le commerce, à partir des enquêtes réalisées par l'I.N.S.E.E. On pourrait aussi prendre en compte les perspectives d'évolution de la demande des ménages. Enfin, les prévisions budgétaires et les programmes à long terme pourraient permettre de voir la différence avec le cheminement prévu des dépenses de l'État pendant le Plan.

Ces informations relèvent, semble-t-il, du seul domaine conjoncturel. Mais la question se pose, néanmoins, des rapports entre indicateurs du Plan et données de conjoncture.

Dans le principe, la distinction paraît assez claire. Les indicateurs mettent en relief les évolutions de caractère tendanciel, qui risquent de creuser un écart croissant entre le cheminement constaté et les objectifs du Plan. Des adaptations ou révisions peuvent alors être envisagées à terme.

Au contraire, l'analyse conjoncturelle suppose un travail d'observation et de prévision économiques concernant l'évolution momentanée autour de cette tendance.

La séparation n'est pas en réalité aussi absolue. Dans les périodes économiquement troublées comme celle que nous connaissons actuellement, il est difficile de tenir pour réversibles certains phénomènes ou certains écarts qui, à d'autres moments, eussent donc paru relever de la seule conjoncture. Ainsi, les problèmes du marché de l'emploi, qui s'accentuent en cas de crise internationale, sont malaisément dissociables entre les mouvements tendanciels et les mouvements conjoncturels.

On ne peut donc valablement apprécier la signification des indicateurs du VI[e] Plan qu'en les situant à la fois dans le contexte des évolutions de fond de l'économie internationale et dans celui des mouvements conjoncturels.

---

(1) Le C.G.P. et l'I.N.S.E.E. publient trimestriellement « Les Indicateurs associés au VI[e] Plan ».

C'est la raison pour laquelle le nouveau système n'a plus la fonction de simple alerte de celui du V[e] Plan. Mais la conséquence ne devrait pas en être ce que certains ont appelé la «dépolitisation des indicateurs». On pourrait y trouver, au contraire, l'occasion à la fois de perfectionner l'analyse conjoncturelle, notamment pour apercevoir à temps les évolutions de caractère accidentel, et de développer la méthode des indicateurs associés au Plan.

IV. A LA RECHERCHE D'INDICATEURS SOCIAUX

Les indicateurs précédents sont appelés économiques parce qu'ils utilisent des notions relatives aux échanges, aux prix et à l'emploi. Ils résument assez bien la philosophie du Plan, dont les finalités s'expriment en de telles unités, et, notamment, en pourcentage de croissance de la production intérieure brute (P.I.B.).

Mais depuis quelques temps, 5 ou 6 ans environ, l'attention est attirée, dans les pays occidentaux, notamment aux États-Unis et en France, sur certains aspects sociaux de l'évolution économique qui ne sont pas rendus assez bien par les seuls agrégats ou taux tirés de la comptabilité économique (1).

Il est toujours difficile de séparer l'économique du social. On peut toutefois considérer que les préoccupations sociales englobent les considérations économiques, ou, plus exactement, que les finalités sociales peuvent être dégagées par d'autres mesures sur des aspects de l'évolution économico-sociale du pays. D'ailleurs, l'équipe du Commissariat du Plan avait essayé, à propos du VI[e] Plan, de définir, à côté des indicateurs économiques précédemment étudiés, des indicateurs sociaux qui eussent pu souligner de nouveaux aspects auxquels la planification se serait intéressée.

Un indicateur social est donc une mesure déterminée qui traduit la complexité sociale et résume l'information statistique existante en une grandeur dont la variation peut rendre compte d'une évolution sociale. Il est possible, naturellement, d'en concevoir un grand nombre, mais toutes ces grandeurs ne seront pas nécessairement significatives (2).

Depuis 1944, après les « Employment Acts » anglais et américains (3) et pour des raisons de politique économique, la pensée économique s'est concentrée sur ces agrégats quantifiables et sur la construction de modèles prévisionnels à partir de ces agrégats. Le modèle physico-financier (Fifi) par lequel sont effectuées les projections associées au VI[e] Plan et le modèle Deca qui sert à établir les budgets économiques n'ont pas échappé à cette règle. L'ère du revenu national, au cours de laquelle on pensait que le meilleur objectif à atteindre était l'accroissement du produit national brut (un taux de 5 % étant estimé un meilleur résultat qu'un taux de 4,5 %), a duré un quart de siècle. Sans reprendre l'un des graffitis de Mai 1968

(1) Catherine GIRARDEAU : « Vers un système de statistiques sociales », *Économie et Statistique*, n° 31, février 1972. Il existe également un rapport non publié de Paul DUBOIS (I.N.S.E.E.).

(2) Il est curieux de constater que, dès 1921, un livre intitulé « les indices numériques de la civilisation et du progrès », énumérait une quantité d'indices possibles pour estimer quantitativement l'affirmation essentiellement qualitative « un pays est plus civilisé qu'un autre ».

(3) En fait, l'idée principale des pays anglo-saxons, à l'époque, était non pas de promouvoir une croissance qui n'apparaissait pas du tout comme un objectif, si bizarre que cela puisse sembler maintenant, mais d'éviter le retour des crises qui avaient suivi la fin de la première guerre mondiale. D'où leur souci, en plaine guerre, de prévoir des mesures empêchant le chômage et, pour cela, de calculer des agrégats annuels.

«on ne tombe pas amoureux d'un taux de croissance», il faut bien reconnaître que jusqu'à présent, on peut trouver que l'on a séparé les objectifs économiques et les objectifs sociaux du Plan, sauf ceux qui ont un caractère mixte comme la durée du travail.

Aux États-Unis, la prise en considération synthétique du bien-être se traduit par un produit national brut corrigé de certains résultats sociaux quantifiés. En fait, il semble que cette voie mêle les genres et qu'il faille séparer la comptabilité économique, qui est un moyen irremplaçable de vérifier la compatibilité des données chiffrées, et certains aspects sociaux de la croissance. On pourrait donc penser, «a priori», que c'est par la construction d'indicateurs particuliers que l'on pourrait tenter de quantifier certaines données sociales.

Un essai a été tenté, en ce sens, par la revue anglaise « The Economist » de fin décembre 1971. Deux séries de dix indicateurs dits « négatifs » (densité de population (1), divorces, morts par accidents de la route, meurtres, mortalité infantile, impôts sur le revenu) et six indicateurs dits « positifs » (mariages jeunes, densité médicale, voitures particulières, prolongation de la scolarité, confort du logement, densité téléphonique) ont été retenus pour tenter une comparaison du niveau et des conditions de vie entre neuf pays par addition des classements obtenus par chaque pays pour chacun des critères. Le score final est obtenu par un rapprochement avec le taux de croissance du P.N.B. Les États-Unis arrivent en tête, la République Fédérale et l'Italie en dernière position et la France est assez bien classée. Les limites et insuffisances de cet essai sont d'ailleurs nettement reconnues. On voit aussitôt le caractère très discutable d'une telle méthode et l'inaptitude à apprécier la notion si importante de qualité de vie. Néanmoins, depuis quelques années, une telle recherche se développe aux États-Unis et en France. Un centre de recherche suisse a, par ailleurs, essayé d'élaborer, pour notre pays, un indice social agrégé à partir de divers indicateurs sociaux (emploi et conflits du travail, mortalité par causes, pouvoir d'achat, accidents de la circulation, mouvement de la population et criminalité). Mais, si chacun de ces indicateurs a un sens, la pondération qu'on leur donne pour les agréger reste actuellement arbitraire.

IV.1. LES PRINCIPAUX DOMAINES D'APPLICATION D'INDICATEURS OU DE RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE

Les objectifs du Plan sont quelquefois directement exprimés en « cibles », c'est-à-dire en une mesure précise du but à atteindre (par exemple, le niveau de la production industrielle en 1975).

Dans d'autres domaines, il n'y a pas de mesures simples, soit parce que l'objectif ne peut être associé à un résultat chiffré en une grandeur unique (justice sociale), soit parce que le chiffre qui ressort des travaux du Plan (dépenses de santé) ne constitue qu'un aspect intéressant, mais insuffisant, des résultats à obtenir.

Dans ces deux cas, ce sont de véritables indications ou informations comportant des mesures nombreuses ou même des appréciations non chiffrées qui permettront de voir si les objectifs du Plan ont été ou non atteints.

La recherche pourrait porter sur des points tels que la répartition des revenus et les problèmes de redistribution, de logement, l'enseignement

(1) La prise en compte de la densité de population comme critère négatif montre bien la limite de validité des critères que l'on peut choisir.

et la formation, la santé, les conditions et la durée du travail, la démographie, les pratiques culturelles, la justice, l'urbanisation et la régionalisation.

IV.1.1. La répartition des revenus et les problèmes de redistribution

a) La répartition des revenus dans un pays a été depuis longtemps considérée comme un indicateur de justice sociale, mais elle a été rarement calculée effectivement. L'école classique, là comme ailleurs, considérait qu'il existait une courbe naturelle de répartition des revenus et qu'elle constituait un aspect de l'optimum (Pareto). C'est à l'Anglais Pigou que l'on doit l'insistance mise par cette école sur la répartition des revenus comme élément d'une politique économique, en dehors, bien entendu, du courant socialiste qui s'est développé dès le XIX^{e} siècle.

Mais la connaissance des revenus est insuffisante comme élément social. Il faudrait y ajouter la connaissance et la répartition des patrimoines. En France, seuls les droits de succession permettent une approche, d'ailleurs très lointaine du problème. Un léger impôt assis sur le patrimoine donne dans d'autres pays, notamment en Allemagne, une indication d'ailleurs très mauvaise.

Des difficultés théoriques ne sont pas à négliger : les patrimoines sont encore plus difficiles à comparer que les revenus. En outre, si la taille de la famille peut être prise en compte pour un revenu qui est un flux relativement momentané, il n'en est pas de même en matière patrimoniale où la fortune est destinée à être partagée entre les enfants : une famille nombreuse est le plus sûr moyen de décimer un patrimoine.

Un obstacle est constitué par *la mauvaise connaissance fiscale des revenus* qui ne sont connus d'une manière satisfaisante qu'en ce qui concerne les revenus déclarés par les tiers : salaires et dividendes distribués.

En outre, une difficulté théorique provient de l'ensemble pour lequel le revenu est observé : on a des informations sur les revenus des ménages, mais on a peu d'indications sur leur ventilation entre individus et leur répartition selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Enfin, une répartition ne peut être qu'insuffisamment représentée par un seul chiffre. Il faudrait définir des fourchettes, tenant compte pour les revenus bas des emplois tenus seulement une partie de l'année (travail commencé en cours d'année par exemple) et, pour les revenus élevés, des avantages en nature qui en sont souvent le complément. Cependant, il n'est pas pensable maintenant que l'on ne trouve pas un moyen d'analyse, même grossier, pour comparer les répartitions de revenus à différentes périodes et dans différents pays, ne serait-ce que par la manière dont ils sont dépensés.

b) On peut aussi penser revoir comment telle catégorie défavorisée est aidée par les autres ou, plus largement, quels sont les rapports *d'aide entre la population non active et la population active*. D'une part, certains « inactifs » théoriquement contribuent à la vie collective (travail ménager et action éducative) ; d'autre part, à un moment donné, le travail de la population active permet la consommation et la population totale : actifs et inactifs. Sans mentionner dans ce paragraphe les questions familiales relatives aux jeunes, on peut insister sur les problèmes du 3^{e} âge. L'intergroupe ad hoc du Commissariat Général du Plan avait à ce sujet fait un excellent rapport, mais n'était pas allé jusqu'à bâtir un indicateur. Il a néanmoins révélé des situations particulièrement douloureuses, dont l'exclusion dans l'économie de demain doit pouvoir être vérifiée par des données chiffrées. Il faudra, par exemple, étudier la notion de ressources minima, de nombreuses personnes âgées étant victimes à cet égard d'une grande injustice,

notamment dans le cas où elles n'ont pu cotiser à des régimes qui n'existaient pas dans les premières années de leur vie active. Par ailleurs, on peut se demander si la proportion de redistribution des revenus affectés à certaines dépenses peut constituer un indicateur de bon fonctionnement de l'État à ce niveau. L'examen de cette redistribution devra ainsi tenir compte de l'évolution de certaines consommations collectives et de celle des prestations familiales.

c) La recherche d'indicateurs en matière de répartition ou de redistribution de revenus pourrait porter sur les points suivants, selon le Commissariat général du Plan :

— évolution du S.M.I.C., rapprochée de celle du salaire horaire moyen et du nombre de travailleurs à temps complet payés au niveau du S.M.I.C.
— variation du minimum vieillesse et du minimum garanti de ressources des handicapés, dont l'instauration progressive est prévue par le Plan.
— évolution globale des prestations sociales (prévision de croissance en valeur réelle de 45 à 46 % de 1970 à 1975).
— évolution du pouvoir d'achat des allocations familiales, dont la garantie est prévue par le Plan.
— nombre de familles bénéficiant de l'allocation de salaire unique rénovée.

Au-delà des indications du Plan, on pourrait aussi procéder à des recherches sur l'évolution des différentes catégories de revenus des ménages, en masse et, quand cela est possible, par tête, la structure et l'évolution des revenus par catégories socio-professionnelles et selon la composition des familles ; écarts entre les branches d'activité ainsi qu'entre les régions et selon le sexe. L'objectif à atteindre serait d'établir une véritable pyramide des revenus qui a été rendue jusqu'ici difficile en raison des formes de présentation adoptées par la comptabilité nationale. On pourrait également mesurer les pertes subies par les épargnants, en titres nominaux, du fait de la hausse des prix.

d) On signalera ici qu'une enquête de l'U.N.E.S.C.O. groupant des pays occidentaux et des pays européens de l'Est, a montré la volonté d'économistes privés et d'État des deux côtés du rideau de fer, pour des comparaisons entre les répartitions de revenus à l'intérieur de chaque pays.

IV.1.2. **Le logement**

Les orientations du VI[e] Plan ont un triple aspect :

— satisfaire les besoins liés à l'expansion démographique et aux migrations ;
— améliorer la situation des mal logés ;
— poursuivre le renouvellement du parc et moderniser les logements anciens.

La recherche d'indicateurs pourrait concerner les données ci-après suivies par le Plan :

— réalisation du programme annuel de 560 000 équivalents-logements neufs terminés (nombre conventionnel tenant compte à la fois du nombre de logements commencés et terminés, dont 315 000 équivalents-logements économiques et sociaux).

— état de la rénovation annuelle prévue de 250 000 logements anciens portés au niveau minimum de confort.
— comparaison de l'évolution des prix du logement globalement et par secteur et part du coût des terrains.
— disparition de l'habitat insalubre (foyers de travailleurs étrangers, cités de transit, logements réservés en H.L.M.).
— réalisation de l'objectif annuel de logements neufs destinés aux personnes âgées (50 000 dont 10 000 en logements-foyers).
— part de l'investissement en logements dans la P.I.B.

A côté des indicateurs préconisés dans le Plan, d'autres indicateurs pourraient concerner l'évolution du parc de logements (ancienneté et taux de renouvellement...) et, suivant les catégories socio-professionnelles, la qualité de ce dernier, les éléments de répartition et de confort (nombre moyen de personnes par pièce), le pourcentage des dépenses de logements des ménages dans leurs dépenses annuelles et leur endettement, l'évolution et la répartition de l'aide publique (part du financement public, allocation logement).

IV.1.3. **L'enseignement et la formation**

Les buts recherchés au cours du VI[e] Plan visent à réduire les inadaptations qualitatives et quantitatives observées entre les offres et demandes d'emplois, à assurer une meilleure égalisation des chances et à préparer à la vie active les jeunes sortant des sytèmes éducatifs (généralisation de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, achèvement du réseau complet d'établissements du premier cycle, réorganisation de l'enseignement technique).

Les indicateurs suivants pourraient être recherchés parmi les objectifs, orientations ou prévisions du Plan :

— effectifs scolarisés par degrés, cycles et filières ;
— évolution du taux de scolarisation de 2 à 5 ans (objectif du Plan : scolarisation en 1975 de 1/5 des enfants de 2 ans, 2/3 des enfants de 3 ans et de l'ensemble des enfants de 4 et 5 ans) ;
— taux de redoublement à l'école élémentaire (prévision de réduction du 1/3 ou du 1/4) ;
— taux de scolarisation à 14 et 15 ans, en fonction de la prévision du Plan de l'achèvement d'ici à 1975 de la prolongation à 16 ans de la scolarité ;
— évolution de la proportion des jeunes sortant de l'appareil scolaire sans préparation à la vie professionnelle (qui devrait avoir disparu en 1975);
— évolution des filières de l'enseignement supérieur, dont la diversification est prévue par le Plan (adaptation aux débouchés...) ;
— réalisation de l'objectif de doublement des actions de formation post-scolaire.

Des recherches devraient porter, au-delà des indications du Plan, sur des informations plus détaillées, telles que le taux de scolarisation par âge, sexe, taille de la famille, filières et catégories socio-professionnelles, les flux de sortie aux différents niveaux de qualification, l'amélioration de la formation des maîtres, les actions destinées aux besoins de catégories particulières (femmes, travailleurs âgés de plus de 45 ans, immigrants, handicapés), les retards de scolarisation, les retards scolaires, en rapport avec l'origine sociale, l'adaptation aux débouchés en maintenant une solide formation générale de base.

IV.1.4. **La population**

La recherche d'indicateurs en matière démographique — exclusion faite des problèmes de revenus ou redistribution déjà traités plus haut — pourrait être ainsi orientée :

— évolution des taux de natalité et de mortalité et du programme finalisé de « périnatalité » (taux de mortalité au moment de la naissance, qui devrait descendre de 2,6 % à 1,8 % en 1980).

— familles :

- évolution du « développement important » prévu par le Plan, du nombre de places de crèches et de celui des travailleuses familiales par rapport à la population active féminine non agricole.
- nombre et équipement de centres sociaux.

— personnes âgées :

- population de 65 à 74 ans et de plus de 75 ans hébergée en établissements, l'objectif du Plan visant à ne pas dépasser un effectif de 70 000 personnes.

Parallèlement à cet examen de données incluses dans le Plan, les informations devraient se rapporter à des domaines très divers : taux de nuptialité ou de divorce ; nombre moyen d'enfants à charge par famille et distribution des familles selon le nombre d'enfants ; nombre de femmes actives ayant des enfants à charge, population marginale (bidonvilles, nombre d'enfants recueillis, placés, adoptés ou sous assistance éducative ; recours à l'aide sociale).

IV.1.5. **La santé**

Les objectifs du VI[e] Plan en ce domaine tendent, d'une part, à la rénovation et à la modernisation des équipements et, d'autre part, à l'accroissement de l'efficacité du système des soins permettant de limiter l'augmentation des dépenses de santé à 12 % par an (au lieu de 13,5 %). Il est évident que cette limitation à elle seule ne saurait constituer un objectif social. La motivation des dépenses de santé et notamment celles de médicaments doit faire l'objet d'une étude permettant de chiffrer les objectifs que l'on veut se donner (1).

La recherche en ce domaine ne peut aboutir qu'à la détermination d'un nombre très limité d'indicateurs, les objectifs du Plan étant surtout constitués par des éléments non mesurables par la comptabilité économique, et dont la réalisation ne relève pas du seul montant des dépenses engagées.

On pourrait toutefois retenir, selon les indications du Plan :

— l'évolution du taux de morbidité pour les affections dont les incidences humaines (espérance de vie), sociales et économiques sont les plus lourdes et qui font l'objet d'actions prioritaires (alcoolisme, cancer, toxicomanie, affections cardio-vasculaires, accidents de la route), ainsi que pour les suicides...

— les dépenses d'assurance-maladie, pour lesquelles un objectif de modération a été formulé mais ne saurait à lui seul constituer un objectif social.

---

(1) L'excellente étude du C.E.R.E.B.E. (Centre de recherche sur le bien-être) et les travaux du C.R.E.D.O.C. constituent à ce sujet une bonne base de départ.

— l'équipement hospitalier par catégories et selon le programme d'humanisation (suppression des salles communes).

— nombre de places créées pour les adultes en établissements de travail protégé (objectif : + 18 000).

— nombre de places créées en établissements pour enfants handicapés (objectif du Plan : + 20 000).

Au-delà du cadre du Plan, on pourrait ventiler ces renseignements par catégories socio-professionnelles et rechercher des informations sur l'espérance de vie, la densité médicale et paramédicale (infirmières etc...), la formation du personnel de santé.

IV.1.6. **Le travail**

Les problèmes relatifs à l'emploi ne sont pas tous compris sous cette rubrique, puisqu'ils doivent donner lieu à un indicateur particulier et qu'ils seront traités plus à fond dans le constat annuel de la situation de l'emploi.

La recherche d'indicateurs proposée par le Plan pourrait concerner ici :

— l'évolution de la prévision de réduction de la durée hebdomadaire du travail (43 h 30 en 1975 dans le Plan).

— la réalisation prévue du processus de mensualisation au cours du VI[e] Plan.

— le solde migratoire de travailleurs étrangers (prévision de 80 000 par an).

Quant aux autres recherches non indiquées dans le Plan, leur objet pourrait porter sur des points tels que l'évolution des taux d'activité (par sexe, âge, catégories socio-professionnelles), les conditions de travail, la mobilité géographique et professionnelle et les conditions qui la freinent, les accidents du travail, le temps de trajet domicile-travail, le travail féminin, etc... et peut-être même une évolution plus sensible de la durée du travail. Ces répartitions ne devraient pas seulement être représentées par une moyenne, mais par les écarts et les fourchettes qui la caractérisent.

IV.1.7. **Autres domaines de recherche**

Ces domaines ne peuvent être que cités dans le cadre de ce rapport. Il s'agirait, par exemple, de recherches sur les activités culturelles (comportements de loisirs, activités culturelles diverses, appartenance à des associations ou groupes, tourisme...), la justice (délinquance, régime pénitentiaire...), les problèmes de l'urbanisation et de la régionalisation (moyens de communications, environnement de l'habitat...) etc...

En conclusion, il faut bien voir la difficulté de dégager les véritables objectifs sociaux et donc des indicateurs sociaux significatifs. Souvent, on simplifie en prenant à leur place un moyen et non une fin, par exemple le nombre de logements construits, qui ne décrit pas rigoureusement la satisfaction des besoins d'habitation. Cette imperfection est naturelle à l'objet de l'étude, mais il faut la considérer en permanence pour critiquer les résultats obtenus. Mais il ne faut pas pour autant jeter le manche après la cognée : malgré les difficultés théoriques et pratiques qu'ils comportent, les indicateurs sociaux représentent l'avenir de la planification.

IV.2. LES CONTRAINTES STATISTIQUES

IV.2.1. Les difficultés

Pour l'instant, il faut déplorer *le manque de renseignements statistiques* dans le domaine social. Lorsque les comptes nationaux seront publiés régulièrement tous les trimestres, ce qui n'est pas encore le cas, on pourra ajouter quelques indicateurs à ceux qui sont actuellement prévus par le Plan. Ce seraient des indicateurs d'objectifs sociaux relatifs, par exemple, au logement, à la formation brute de capital fixe des administrations et aux investissements collectifs.

Le Commissariat Général du Plan s'efforce, pour sa part, de jouer un rôle d'impulsion dans la recherche d'indicateurs sociaux, mais avec des moyens malheureusement très limités. On tendra à une double étude : celle d'une constatation ou analyse des divers aspects de la réalité sociale et celle d'une explication fournissant les moyens de la modifier. Des travaux ont déjà été engagés à l'occasion de la préparation du VI[e] Plan, notamment sur des points tels que le logement et l'action sociale. Il faut souligner qu'il s'agit de *recherches* et non d'établissement de statistiques. On s'efforce de déterminer ce qu'il faut mesurer dans le domaine social et des contrats de recherche ont été engagés sur des problèmes tels que les conditions de travail et l'éducation. D'autres projets concernent la situation des personnes âgées et la santé. Toutefois, étant donné les difficultés de la recherche en ces domaines, il n'y a pas d'espoir que des résultats puissent être obtenus avant 3 ou 4 ans, ce qui implique que les données obtenues ne seront sans doute même pas disponibles pour le prochain Plan.

L'absence de statistiques est totale en ce qui concerne les résultats qui ne sont pas mesurés par le marché : l'environnement, les ponctions sur les ressources naturelles, la pollution (on pense que la pollution des eaux atteindra un maximum d'ici 5 ans puis diminuera), le loisir, la pénibilité du travail. Le Commissariat Général du Plan estime que l'établissement de tels indicateurs sera la grande tâche des statisticiens dans les années qui viennent.

Les statisticiens américains qui ont une grande avance sur nous travaillent depuis cinq ou six ans à l'établissement d'une sorte de rapport sur la situation sociale sans avoir encore obtenu de résultat. De toute façon, il ne serait pas possible de tirer des indicateurs d'un tel tableau, car celui-ci ne serait peut-être même pas établi tous les ans puisqu'il retracerait des évolutions très lentes.

IV.2.2. Les efforts proposés

a) *Les comptes satellites*

Les Ministères compétents et l'I.N.S.E.E. pensent pouvoir publier d'ici deux ou trois ans, ce qu'ils appellent des « comptes satellites » de la comptabilité nationale. Des travaux sont amorcés, concernant le logement, la santé, les dépenses sociales, la recherche, l'environnement, la culture. Ce travail est essentiel et la pratique des comptes satellites devrait être largement développée. Il semble que c'est dans cette voie que pourraient être intégrés et comparés les résultats économiques, entrant dans la comptabilité nationale, et les résultats sociaux, qui ne peuvent être véritablement étudiés que dans un compte satellite.

b) *Les comptes socio-démographiques*

En 1972, l'I.N.S.E.E. commencera à étudier les comptes socio-démographiques analogues à ceux établis par le Professeur Stone et relatifs à l'évolution des différents individus selon les critères de l'enseignement suivi, de la durée du travail, etc. On les définit comme étant des comptes utilisant comme unité de mesure l'individu ou les journées de travail et non plus des termes monétaires, tout au moins pour le compte central. En effet, ces comptes peuvent admettre aussi des satellites exprimés en diverses unités. Ces comptes avaient déjà été mis en œuvre à l'I.N.S.E.E. par MM. Desabie et Begue. Ou bien on suit une filière de vie individuelle (relative à l'éducation, à l'emploi ou à la santé), ou bien on analyse une enquête faisant appel à la mémoire des individus (du type enquête formation-qualification de l'I.N.S.E.E.) ou bien encore on suit dans le temps les événements affectant certaines personnes (on peut citer l'échantillon des salariés nés en octobre suivi par la division des revenus de l'I.N.S.E.E. ou le panel démographique mis en place et suivi par le service de la démographie de l'I.N.S.E.E. pour les Français nés du 1er au 4 octobre).

Il ne faut pas oublier cependant que des séries chronologiques retraçant des phénomènes sociaux doivent toujours être interprétées, car leur environnement peut évoluer dans le temps.

Il faut aussi trouver des critères simples, par exemple, en matière scolaire, le nombre d'années d'école qui a ses inconvénients mais présente la possibilité d'être facilement repéré.

c) *Les thèmes*

Il s'agit de la concentration des résultats statistiques existants concernant un thème donné. Le hasard de la collecte statistique fait connaître des renseignements relatifs à un même aspect de la réalité sociale qui n'ont pas été jusqu'ici rapprochés. On s'est aperçu, par exemple, que l'on pouvait tirer des sources différentes des renseignements concernant les personnes âgées. Une recherche thématique (pour employer l'expression du C.N.R.S.) consiste à faire une synthèse de ces divers éléments pour présenter un tableau d'ensemble de ces indications, celles dans ce cas relatives aux personnes âgées.

IV.3. LES RÉALISATIONS POSSIBLES

Au terme de ces réflexions, il apparaît que les informations statistiques dont on pourrait disposer, actuellement ou dans un proche avenir, ne permettraient pas de construire des indicateurs, au sens strict du mot, sur la réalisation des programmes collectifs de caractère social. Des domaines aussi importants que la santé, les problèmes d'environnement et de pollution, les loisirs, la pénibilité du travail ne font d'ailleurs pas l'objet, en général, d'objectifs explicites du Plan.

Ce dernier comprend à la fois des objectifs précis (enveloppes d'équipement collectif), des orientations générales (fixation du S.M.I.C.), et de simples prévisions (effectif des divers ordres d'enseignement). En outre, un résultat chiffré ou même seulement décrit au Plan peut être un objectif en lui-même ou seulement un moyen. C'est ainsi que les enveloppes financières d'équipements collectifs peuvent être assurées sans que les satisfactions correspondantes, espérées par le Plan, soient obtenues en raison d'une mauvaise appréciation de ces satisfactions ou par suite de l'évolution des modes de vie.

Il faut donc bien voir que le VIe Plan, en raison même du caractère embryonnaire des travaux et recherches engagés en matière d'indicateurs

sociaux, n'a pas été construit dans la perspective de reposer sur un système d'indicateurs de ce type qui aurait mesuré et daté un certain nombre d'objectifs en matière sociale et fixé les moyens d'atteindre ces objectifs.

L'effort entrepris s'est heurté à la difficulté d'exprimer les objectifs sociaux en terme de résultats (la modification de la réalité sociale dans le domaine de la santé ou de l'éducation, par exemple), ce qui a conduit à se rabattre sur des indicateurs de moyens ou de produits (nombre de consultations médicales ; équipements et moyens en personnel ; nombre de diplômés, etc...).

Il est, d'autre part, très malaisé de relier les résultats aux moyens mis en œuvre pour les obtenir.

Il n'y a donc pas pu avoir de système ordonné d'indicateurs sociaux dans le VI[e] Plan. Devant cette pénurie, il devrait y avoir un choix entre les efforts statistiques à faire, tenant compte des contraintes trouvées dans le rassemblement des données.

Mais l'application de la méthode de la *rationalisation des choix budgétaires* (RCB) aux choix de programmes, devrait conduire les Ministères techniques à ne pas se satisfaire de prévisions budgétaires, ou dans le Plan, d'enveloppes financières, mais à dégager des indicateurs traduisant la réalisation plus ou moins complète de certains objectifs. Cette méthode consiste à mettre en place un budget de programme comportant des choix d'objectifs de différents niveaux que l'on souhaite mettre en œuvre pendant la durée du Plan. Ceci a été essayé en ce qui concerne le Ministère de l'Éducation Nationale (1) qui a relié un certain nombre de programmes aux perspectives telles qu'elles ont été étudiées lors de l'élaboration du VI[e] Plan. Chaque année, les différents programmes partiels devraient être exprimés par un indicateur particulier. Il est prévu de confronter les variantes des différents programmes sur une « table de décision » comparant, pour chaque variante, la proportion de réalisations ressortissant de la mesure des indicateurs. On se rend compte alors si les objectifs ont été atteints en qualité, ou s'il y a eu un biais dans le cheminement.

En attendant qu'une telle analyse permette d'avancer sur ce terrain difficile, il vaut mieux s'orienter vers l'établissement d'une sorte de *rapport annuel ou pluriannuel sur la situation sociale et les réalisations collectives*, qui serait *annexé au rapport d'exécution du Plan* et qui présenterait au moins un tableau d'ensemble des connaissances que l'on peut en avoir, au fur et à mesure du développement des travaux engagés sur différents points.

On évitera toutefois les indications trop globales dont le caractère est peu significatif.

Cette observation n'exclut pas le recours aux résultats d'enquêtes d'opinion, basées sur le témoignage écrit ou verbal de ceux qui vivent une situation donnée, et aux études sociologiques. En effet, ce système d'enquêtes peut, seul, permettre de préciser l'existence de faits porteurs d'avenir dont la possibilité d'exploration statistique est encore très faible. Il en est ainsi, par exemple, dans le domaine si important des conditions de travail, en ce qui concerne l'apparition d'attitudes nouvelles vis-à-vis du travail. Toutefois, un tel type d'information n'a de valeur réelle que s'il donne lieu à une exploitation particulièrement poussée et non à un dépouillement rapide et à une publication de style publicitaire.

---

(1) Voir le rapport de M. ATTALI dans la revue RCB du Ministère de l'Économie et des Finances de septembre 1971.

Les informations ainsi obtenues permettront, par ailleurs, de développer sensiblement le nombre des observations en matière sociale utilisables pour l'examen du VI[e] Plan à mi-parcours et la préparation du VII[e] Plan.

Il peut être bon de remarquer, en conclusion, que la difficulté ainsi constatée pour l'établissement d'indicateurs sociaux doit conduire à plus de *prudence dans l'utilisation qui est faite des indicateurs purement économiques*, car les finalités sociales d'un Plan ne doivent pas être sous-estimées.

***

CONCLUSION

Innovations du V[e] Plan, les indicateurs d'alertes ont, au VI[e] Plan, changé de contenu mais surtout de signification.

Précédemment, un indicateur d'alerte appelé aussi clignotant devait fonctionner dès que, pour un aspect de l'évolution économique, les résultats divergeaient trop d'une ligne de tendance concrétisant l'évolution du Plan.

Mais, afin que ce clignotant ne se manifeste pas trop souvent, particulièrement à l'occasion de mouvements cycliques ou même aléatoires, il avait été prévu très largement, notamment pour le seuil de l'augmentation de la production industrielle, et il n'a pas fonctionné. Dans d'autres cas, par exemple l'indicateur de variation des prix absolus, le dépassement avait été tellement constant et permanent que le fonctionnement du clignotant n'avait pas entraîné une politique anti-inflationniste différente de celle qui aurait été suivie en tout état de cause.

Malgré cet échec relatif ou plus exactement cette caducité, le VI[e] Plan a maintenu l'existence d'indicateurs, en leur ôtant leur automacité afin de permettre à la politique conjoncturelle d'agir au moment le plus opportun. En outre, il a mis en valeur les indications relatives aux échanges avec l'étanger : état de la situation internationale et performances de l'industrie française. Un tableau de bord devait permettre de voir dans quelles mesures les réalisations globales s'écarteraient des prévisions.

Une telle prudence provient en grande partie de la difficulté de séparer « a priori » les mouvements cycliques et les évolutions de croissance, ces dernières faisant seules l'objet de l'attention des indicateurs. En effet, ce n'est guère qu'après coup que l'on peut discerner si un mouvement est entièrement ou partiellement structurel. La subjectivité et l'imprécision de l'analyse de l'actualité économique empêche en général de porter des jugements précis. L'autre raison de l'abandon de l'automaticité est de conserver toute sa souplesse à la politique économique. Une trop grande précision dans les objectifs du Plan, des interventions obligatoires lors du moindre écart feraient de la gestion de l'économie française une conduite automatique dont le plan aurait programmé à l'avance toutes les inflexions. Troisième raison, il n'est pas de période quinquennale qui n'ait connu un bouleversement dans un des secteurs de l'économie, que ce soit le rapatriement des français d'Algérie pour le IV[e] Plan ou les événements de mai 1968 pour le V[e] Plan. L'exécution du VI[e] Plan, à cet égard, commence en pleine crise monétaire internationale.

On peut d'ailleurs se demander si des changements anticipant sur une forme prévue dans un sens d'amélioration du bien-être collectif, peuvent constituer par eux-mêmes une alerte (temps de travail, amélioration des conditions des personnes du 3[e] âge). Ces mouvements spontanés ou obtenus

par la pression sociale inviteraient plutôt à reconsidérer l'équilibre du Plan, et notamment celui de son financement, pour inclure des objectifs nouveaux en harmonie avec l'évolution observée sur deux ans.

Ces contingences sont bien réelles. Il ne faudrait pas remiser les indicateurs au magasin des accessoires, où des spécialistes les disséqueraient après l'exécution du Plan afin d'améliorer leurs prévisions pour les Plans ultérieurs. Puisqu'il est entendu que les chiffres, seuls, sont dangereux en l'absence de commentaires détaillés les insérant dans l'évolution d'ensemble, notamment le déroulement des faits directeurs de l'économie internationale, il importe que les indicateurs et toutes mesures qui s'en rapprochent (tableau de bord, résultats de programmes finalisés) soient l'objet d'une discussion largement ouverte entre le Gouvernement et les organismes représentant les divers groupes socio-professionnels à dates prévues d'avance.

Le Plan est exprimé essentiellement en termes économiques, plus particulièrement en termes de comptabilité économique, laquelle permet la cohérence entre diverses sources. Mais la raison d'être du Plan est d'assurer une certaine satisfaction à la population qui ne peut être appréciée sinon mesurée que par des indicateurs sociaux. Dans la mesure où l'on sépare l'économique et le social, et chacun n'a pas la même ligne de démarcation, on doit constater qu'à l'exception de l'emploi, toutes les mesures justiciables des indicateurs du VI[e] Plan sont essentiellement économiques, c'est-à-dire se rapportent à des volumes ou à des prix d'échanges. Cette lacune n'avait pas échappé aux chercheurs du Plan qui, sous l'impulsion de J. Delors, avaient essayé de dégager certaines mesures d'évolution sociale. D'ailleurs, certains pays étrangers et plusieurs organisations professionnelles nous ont accompagnés, voire précédés, dans cette phase difficile. Toutefois, le VI[e] Plan a été publié sans indicateurs sociaux, que l'on espère définir pour le VII[e] Plan.

Les difficultés sont de deux ordres ; d'abord, il n'existe pas de cohérence ni même de commune mesure pour les évolutions sociales, comme le sont la comptabilité économique ou les dépenses en francs pour les mouvements économiques. En outre, assez souvent, le Plan prévoit une cible, c'est-à-dire un moyen de mesure qui n'est pas sans relation avec le véritable objectif, mais qui ne s'y identifie pas. Par exemple, les dépenses publiques affectées à l'enseignement et à la santé ne représentent pas exactement l'évolution de ces aspects sociaux de la vie nationale : l'évolution peut être différente de celle des dépenses correspondantes.

Cependant, le Conseil Économique et Social estime que, pour réelles qu'elles soient, ces difficultés ne devraient pas retarder la publication d'indicateurs ou même de statistiques sociales, même très imparfaites.

En effet, ce sont ces aspects sociaux qui constituent dès maintenant, et encore plus à moyen et à long terme, la finalité du Plan, c'est-à-dire l'étude des fins dernières de la politique économique à moyen terme, qui donnent à celle-ci une cohérence et une mesure.

Certes, dans l'état actuel des choses, une batterie d'indicateurs sociaux fait référence à un système de valeurs même non explicité (par exemple, l'importance attachée à l'appréciation des loisirs, à l'agrément du travail, etc...). Elle forcera ceux qui contribuent à la préparation du Plan, sinon à un consensus sur les objectifs finaux, tout au moins à préciser les désaccords en trouvant leur véritable origine, afin d'éclairer les débats qui se dérouleront dans les Assemblées.

Si une certaine lourdeur se manifeste dans les rapports sociaux, c'est parce qu'il est difficile de dépasser les discussions au jour le jour sans une

vue d'ensemble de nature réellement sociale. L'amélioration des conditions de vie, de loisirs et de travail, une plus grande justice sociale importent autant comme objectifs lointains que le pourcentage d'accroissement annuel de la P.I.B., sans que ce dernier soit pour autant négligé. A la fin de la deuxième guerre mondiale, la croissance avait constitué pour les pays européens un critère presque unique de développements auquel l'on pouvait globalement rattacher certains indicateurs, les autres étant relatifs aux équilibres fondamentaux. Il paraît maintenant que c'est en outre autour du mode de vie, dans sa conception la plus large, que doivent se consacrer l'analyse et la prévision économique et que des indicateurs doivent être formulés.

ANNEXE

LES ORGANISMES DE RECHERCHE

1. Organismes nationaux

a) *Les efforts du Commissariat du Plan*

Un travail de recherche sur les indicateurs sociaux a été mené à l'E.N.A. en 1967/1968, sous la direction de M. J. Delors alors chef du service social du Commissariat Général du Plan. Le résultat des différents séminaires a été publié dans la collection « Futuribles » sous le titre « contribution à une recherche sur les indicateurs sociaux ».

Ce travail et les efforts ultérieurs du Commissariat du Plan ont montré la nécessité de déterminer un certain nombre d'indicateurs sociaux. Mais ces derniers n'ont pu être dégagés explicitement pour le VI[e] Plan. Toutefois, le Commissariat Général étudie la mise en place d'indicateurs pour le VII[e] Plan.

b) *L'action de l'I.N.S.E.E.*

Les possibilités de développement de tout un réseau de statistiques sociales ont été entrevues par une Commission spéciale à l'I.N.S.E.E. qui a fixé les diverses pistes de recherches : organisation et enrichissement de statistiques existantes autour de thèmes choisis : comptes satellites appuyés sur la comptabilité nationale ; établissement de comptes socio-démographiques ; création d'indicateurs sociaux proprement dits. Les rencontres du CLINSOPS (Comité de Liaison de l'I.N.S.E.E. et des Organisations Professionnelles et Syndicales) ont permis une confrontation utile des points de vue au cours d'un dialogue avec les partenaires sociaux et d'envisager ultérieurement une publication spéciale qui rassemblerait et synthétiserait toutes les données en la matière; ce qui n'engagerait d'ailleurs en rien les participants.

c) *Les actions sectorielles*

A côté de ces travaux de synthèse, certaines actions se sont développées en France, notamment sous l'influence des essais de rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.) et particulièrement dans l'enseignement (O.N.I.S.E.P. ou Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions).

2. Organisations internationales

L'O.C.D.E. a créé un groupe de travail dans lequel la France était représentée par le Commissariat du Plan et l'I.N.S.E.E. et dont l'objectif est d'étudier dans quelle mesure il serait possible de construire un système d'indicateurs sociaux communs aux pays membres.